



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Fonctionnement des organes directeurs**a) La Conférence internationale du Travail****Introduction**

1. Un document sur ce thème a été soumis au Conseil d'administration en novembre 2002¹. Il a fait l'objet d'un bref examen à cette session et en juin 2003. Une nouvelle discussion au Conseil d'administration en novembre 2003, ainsi que deux consultations informelles en septembre 2003 et en janvier et février 2004 ont préparé le terrain en vue d'un débat plus approfondi en mars 2004 au sein du Conseil d'administration, qui a alors été saisi d'un document² sur l'examen et l'amélioration possible du fonctionnement de la Conférence internationale du Travail. Des mesures ont été adoptées à cette occasion pour permettre à la Conférence d'examiner tout autre rapport que le Directeur général voudrait soumettre à la Conférence en vertu de l'article 12 de son Règlement sur la suite donnée par l'OIT au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Outre cette décision bien précise, une série d'autres questions relatives au fonctionnement de la Conférence, qui ont été examinées au cours des deux dernières années, sont reproduites ci-après à l'intention du Conseil d'administration, comme la demande en a été faite.

Propositions visant à améliorer le fonctionnement de la Conférence

2. *Durée de la Conférence.* Une nouvelle réduction de la durée de la Conférence est impossible compte tenu des arrangements actuels, et aucune des propositions de changement visant à améliorer la qualité et la pertinence de la Conférence ne comporte une réduction de sa durée. Les discussions ont porté davantage sur l'amélioration possible de certaines méthodes de travail et de quelques aspects opérationnels de la Conférence que sur son cadre général.

¹ Document GB.285/3.

² Document GB.289/3/1.

3. *Le rôle et les procédures de la plénière.* L'insatisfaction est très répandue quant à la qualité du débat général de la plénière, mais les suggestions sont rares et les points d'accord plus encore, quant à la manière de traiter le problème. Certaines propositions ont été avancées concernant la conception de nouvelles approches, telles que le remplacement des discours par des discussions de groupe de haut niveau ou des tables rondes, et l'alternance des sessions politiques et des sessions techniques. L'innovation introduite en 2004 a été la création d'un groupe de chefs d'Etat et de gouvernement.
4. La contradiction entre les avantages reconnus de conserver la pratique des interventions de cinq minutes en plénière par tous les délégués à la Conférence, d'une part, et le souci des orateurs qui prennent la parole dans une grande salle souvent presque entièrement vide, d'autre part, n'a pas été résolue. Néanmoins, les trois groupes semblent souhaiter vivement le maintien des discours en plénière malgré le peu d'empressement des délégués à les écouter. Toute proposition sur cette question serait fort appréciée.
5. D'autres suggestions portent sur une application plus rigoureuse des limites de temps de parole en plénière, sur la limitation des interventions des membres du bureau des commissions et des rapporteurs lorsqu'ils soumettent les rapports de leur commission à la plénière, et sur l'abandon de la pratique selon laquelle chaque orateur félicite le Président, ou encore celle de la lecture des curriculum vitae. En ce qui concerne le respect par les délégués des limites de temps de parole, une légère amélioration a été observée à la session de 2004 de la Conférence grâce à la coopération des délégués et à la discipline imposée par le Président. A moins qu'il ne soit jugé souhaitable d'appliquer des mesures bien plus rigoureuses telles que l'extinction du microphone après le temps imparti (comme cela se fait dans de nombreux parlements nationaux), les choses devraient continuer de s'améliorer grâce à la coopération de tous et à la qualité de la présidence. L'introduction d'une limitation des interventions des membres du bureau des commissions et des rapporteurs lorsqu'ils soumettent leur rapport à la plénière a été dans une large mesure concluante en 2004. Les temps de parole seront revus dans l'espoir d'obtenir des résultats encore meilleurs.
6. Dans le cadre de l'effort continu qui est fait pour maîtriser les coûts, le Conseil d'administration notera que la Commission du programme, du budget et de l'administration, à l'occasion de l'examen des Propositions de programme et de budget pour 2006-07, est saisie d'une proposition visant à supprimer la parution du compte rendu provisoire journalier à partir de juin 2006. Si cette proposition est acceptée, le Bureau consultera le Conseil d'administration au sujet des diverses formules possibles pour rendre compte de la discussion.
7. *Travaux des commissions techniques.* L'une des idées proposées consistait à tenir des sessions préparatoires parallèlement à la session de la Conférence internationale du Travail ou avant. Cependant, il est admis que ces sessions préparatoires entraîneraient des dépenses supplémentaires et certains problèmes logistiques tant pour le Bureau que pour les Etats Membres. Il a aussi été suggéré de limiter l'ordre du jour de la Conférence à une seule question normative et à une seule question pour discussion générale afin d'alléger la charge de travail des délégations. Aucun consensus ne s'est dégagé sur cette question.
8. Les opinions divergent sur la question de savoir si les commissions disposent de trop ou de trop peu de temps, mais chacun s'accorde à reconnaître qu'il faut affiner encore les méthodes de travail pour qu'elles soient plus efficaces. Des moyens d'utiliser plus efficacement le temps et les ressources ont été étudiés. Les commissions peuvent désormais commencer leurs travaux dès le premier matin de la Conférence. Cependant, la mise en route le matin même des travaux techniques des commissions dans le cadre de leurs réunions tripartites soulèverait des difficultés pratiques considérables. Les commissions n'existent pas techniquement tant qu'elles n'ont pas été officiellement créées

le mardi matin par la plénière de la Conférence. Les groupes doivent également établir la liste de leurs membres au sein des commissions et délibérer sur les questions soumises à la commission avant d'en entamer la discussion à la réunion tripartite de cette commission. La ponctualité au commencement des séances ainsi que d'éventuelles réductions de la durée des réunions de groupe permettraient d'éviter autant que possible les séances de nuit.

9. *Préparation.* Pour mieux préparer les discussions de la Conférence, on a eu recours à des mécanismes consistant notamment à consulter au préalable les représentants des trois groupes, à organiser des réunions d'experts et des réunions techniques préparatoires sur le thème considéré, à favoriser l'interaction avec les réunions et les programmes techniques sectoriels et à inciter le Conseil d'administration à émettre des directives plus claires lorsqu'il établit l'ordre du jour de la session de la Conférence.
10. Tous les groupes prennent désormais des mesures pour mieux préparer la Conférence. Ils ont bénéficié de séances plus régulières d'information organisées par le Bureau, et le mécanisme de coordination au niveau gouvernemental fonctionne plus efficacement. Il reste difficile d'identifier précocement les personnes qui assumeront les présidences.
11. *Formation du bureau et des membres des commissions.* Les groupes gouvernementaux régionaux ont été informés par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs de la nécessité d'identifier dans les meilleurs délais les présidents des différentes commissions. Le Bureau a commencé à fournir des orientations et une formation aux présidents et autres membres des commissions identifiés suffisamment tôt, en mettant particulièrement l'accent sur les règles de procédure d'une discussion tripartite et sur l'application du Règlement de la Conférence. Cela s'applique également au Président et aux Vice-présidents de la Conférence. Les exposés à l'intention des membres des commissions expliquant les procédures de travail des commissions introduites en 2004 ont été bien accueillis et seront poursuivis. De même, les manuels d'information destinés aux présidents et aux porte-parole des commissions sur les méthodes et procédures se sont révélés très utiles.
12. *Utilisation de la technologie.* Des travaux sont en cours pour mettre au point un système qui permettra de projeter les amendements et sous-amendements sur grand écran, en anglais, français et espagnol, pour faciliter la participation et la procédure. Ce système sera expérimenté à l'une des commissions de la Conférence, à sa 93^e session en juin prochain. Des mesures ont été prises pour surmonter les problèmes initiaux de démarrage du nouveau système de vote électronique; un logiciel a été développé afin que le système puisse être utilisé au besoin pour les élections au Conseil d'administration. Le système est mobile et les postes de vote peuvent être utilisés aussi bien dans le bâtiment du BIT que dans les salles de réunion de l'Organisation des Nations Unies.
13. *Production et distribution des documents.* Il a été demandé à l'unanimité que les documents de la Conférence soient reçus par les délégués quatre semaines au moins avant l'ouverture de la session. Il a également été suggéré que la production, l'impression et la distribution des documents soient encore rationalisées.
14. Pour ce qui est de la documentation destinée à la session de juin 2004 de la Conférence, le rapport principal du Directeur général sur le suivi de la Commission mondiale a été envoyé au milieu du mois de mai, l'annexe sur les territoires occupés pendant la deuxième quinzaine de mai, et le rapport sur les travailleurs migrants mi-mai également. Tous les autres rapports présentés à la Conférence ont été adressés, chacun dans les sept langues ou dans certaines d'entre elles, dans les délais prescrits. Les documents pour la session de 2005 sont en cours de préparation et, au stade actuel, il est prévu que les délais seront largement respectés.

15. Les projets de rapport des commissions techniques n'ont pu être affichés sur le site du BIT en 2004 faute de temps. Toutefois, le principe est jugé souhaitable et la question est réexaminée en vue de la Conférence en juin 2005.
16. *Prestige de la Conférence.* Quelques suggestions d'ordre pratique ont été émises, visant à accroître le prestige de la Conférence. Il a été convenu que sa visibilité ne doit pas être une fin en soi, mais plutôt le produit dérivé naturel d'un ordre du jour qui met en relief les questions les plus actuelles et les plus pertinentes, qui suscite des débats interactifs, une participation de haut niveau et engendre des résultats pertinents pour le monde du travail. L'attention portée à la dimension politique des questions abordées à la Conférence ne devrait pas être préjudiciable à ses travaux techniques.
17. *Discussion du rapport global.* L'expérience menée en juin 2004 de discuter le rapport global dans une salle de conférence et non dans la Salle des assemblées semble avoir été concluante. La Commission LILS du Conseil d'administration est saisie d'une proposition visant à procéder de la même manière cette année. Les nouveaux arrangements concernant la durée de la discussion ont constitué une amélioration. S'il a semblé important de renoncer à une liste officielle des orateurs pour que le débat soit plus libre et plus ouvert, une procédure permettant aux orateurs de savoir à quel moment ils pourront prendre la parole sera mise au point.
18. *Événements en marge de la Conférence et événements spéciaux.* L'instruction selon laquelle le nombre des événements en marge de la Conférence devrait être réduit a été mise en œuvre. En 2004, cinq événements officiels de ce type ont été organisés outre les séances d'information à l'intention des organisations internationales non gouvernementales (OING). Toutes les autres réunions ont eu lieu uniquement pour des groupes particuliers (principalement les employeurs et les travailleurs), et la participation n'était possible que sur invitation. La nouvelle procédure de consultation avec les représentants des groupes et les coordonnateurs gouvernementaux sur les événements proposés en marge de la Conférence a été utile et sera poursuivie. En consultation avec le bureau et les groupes, il a été convenu que, cette année, un forum des connaissances sera organisé pour donner suite à la discussion sur l'économie informelle qui a eu lieu à la session de 2002 de la Conférence, et toutes les propositions d'événements en marge de la Conférence devront être centrées sur ce thème.
19. Les activités non inscrites à l'ordre du jour ont été moins nombreuses lors de la session de 2004 de la Conférence, les plus importantes étant les réunions bilatérales organisées par le Bureau à l'intention des Etats Membres utilisant la Conférence comme une occasion d'établir des liens.
20. La Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants aura lieu de nouveau pendant la session de 2005 de la Conférence, et devrait prendre la forme d'une séance spéciale dans la Salle des assemblées. Cette séance donnera lieu à une brève interruption de la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.
21. *Organisations internationales non gouvernementales (OING).* Etant clairement entendu que la nature tripartite des discussions et des décisions ne doit être altérée sous aucun prétexte, les commissions ont élaboré des méthodes et des conditions dans lesquelles les OING qui sont accréditées à la Conférence pourraient faire connaître leurs vues sur des questions traitées par les différentes commissions techniques.
22. *Méthodes de travail de certaines commissions.* Des améliorations des règles de fonctionnement de la Commission de vérification des pouvoirs ont été adoptées. La discussion engagée à la Commission de l'application des normes sur ses méthodes de travail se poursuivra cette année.

23. Le Conseil d'administration voudra sans doute prendre note de ces améliorations du fonctionnement de la Conférence internationale du Travail.

Genève, le 11 février 2005.

Point appelant une décision: paragraphe 23.